

Résolution approuvée le 9 mai 2019

«La Moselle et la Sarre : Deux acteurs de référence pour la mise en œuvre du Traité d'Aix-la-Chapelle »

La Sarre et la Moselle ont choisi la voie de l'action pour développer au travers de leur coopération transfrontalière un véritable bassin de vie franco-allemand, qui est un modèle européen en matière de développement économique, d'éducation et de société.

Afin de marquer cet attachement à la coopération franco-allemande de proximité, et la volonté commune de demeurer des pionniers, le Président Département de la Moselle a été le 1^{er} homme politique étranger à s'exprimer devant le Landtag de Sarre le 16 janvier 2019, et le Président du Landtag de Sarre a été le 1^{er} homme politique étranger à s'exprimer devant le Conseil Départemental de la Moselle le 09 mai 2019. Ces deux moments ont une portée historique incontestable dans les relations sarro-mosellanes, et plus généralement dans les relations franco-allemandes de proximité.

Au-delà de la symbolique, les deux Assemblées affichent un engagement de travailler encore plus étroitement ensemble pour le bien des habitants du bassin de vie, que leurs deux territoires constituent. C'est pourquoi, le Landtag de Sarre le 16 janvier et le Conseil Départemental de la Moselle le 28 janvier 2019 ont adopté à l'unanimité un texte pour renforcer leur coopération au service de l'apprentissage des langues pour une meilleure intégration économique sur le marché de l'emploi transfrontalier et pour une meilleure compréhension de l'autre, de la mobilité transfrontalière, et du bien vivre dans un espace transfrontalier partagé.

La Moselle et la Sarre ont choisi de créer une communauté de destin basée sur le partage des enjeux, la construction de solutions communes, résolument novatrices faisant, le plus possible, abstraction de la frontière. C'est ainsi ensemble qu'elles ont su développer une approche innovante de l'apprentissage de la langue du voisin au travers d'un réseau d'assistants de langue. Cette expérience réussie a conduit à l'élargissement du partenariat à la Rhénanie-Palatinat, et à la constitution du plus grand projet transfrontalier européen sur le plurilinguisme **SESAM GR**, dont le Département de la Moselle assure le rôle de chef de file.

C'est encore la force de cette coopération qui permet le développement de crèches transfrontalières dans le cadre du projet **BABYLINGUA** qui offrira un environnement parfaitement bilingue et biculturel pour l'accueil de la petite enfance.

Face aux mutations démographiques et au vieillissement de la population, le projet transfrontalier **SENIOR ACTIV** piloté par le Département de la Moselle est une réponse concertée et co-construite en faveur du bien vieillir.

Soucieux du bien-être et de la sécurité de leurs habitants, la Moselle et la Sarre se sont résolument engagées dans le développement du projet **INTER'RED** pour faciliter la coopération entre les services d'incendie et de secours.

Par sa « Stratégie France », la Sarre, et par sa « Deutschland Strategie », la Moselle ont résolument fait le choix de construire un espace de développement qui repose sur l'accroissement des compétences et des qualifications avec une meilleure compréhension de l'autre.

Faisant le constat enthousiaste des actions concrètes déjà menées et engagées dans des domaines extrêmement diverses, permettant ainsi de faciliter la mobilité, d'assurer l'existence et l'accès à un marché de l'emploi transfrontalier, et d'offrir les services attendus par la population, les deux Assemblées ont souligné l'importance de renforcer les liens et de poursuivre le développement de nouvelles initiatives.

Partageant les enjeux auxquels sont confrontés leurs territoires respectifs, les deux Assemblées ont invité leurs capitales respectives à ouvrir de nouvelles perspectives en dotant la Sarre et la Moselle de nouvelles capacités d'intervention.

Profiter du nouveau contexte des relations franco-allemandes de proximité :

En ce 9 mai 2019, jour de l'Europe, la Moselle et la Sarre réaffirment leur volonté commune de participer à la construction d'une Europe qui fait sienne les valeurs schumanienne et humanistes des pères fondateurs. C'est avec cet état d'esprit que résolument la Sarre et la Moselle entendent répondre avec ambition au nouveau contexte des relations franco-allemandes de proximité définies dans le Traité d'Aix-la-Chapelle du 23 janvier dernier.

Signé par la République Française et la République Fédérale d'Allemagne, il doit permettre d'ouvrir un nouveau chapitre dans les relations déjà intenses entre la Moselle et la Sarre.

Dans son article 13 (1), les deux Etats s'accordent sur l'importance de la coopération transfrontalière et sur le rôle essentiel des collectivités territoriales et des acteurs locaux dans le resserrement des liens entre les citoyens. Cette reconnaissance s'accompagne de nouveaux moyens d'action.

Ainsi, l'article 13(2) dispose que « les deux Etats dotent les collectivités territoriales des territoires frontaliers...de compétences appropriées, de ressources dédiées et de procédures accélérées permettant de surmonter les obstacles à la réalisation de projets transfrontaliers, en particulier dans les domaines économique, social, environnemental, sanitaire, énergétique et des transports ».

S'appuyant sur des relations de confiance, la Sarre et la Moselle entendent se saisir de cette opportunité pour poursuivre leur coopération et rester des précurseurs de la coopération franco-allemande de proximité.

Ainsi, le bassin de vie transfrontalier sarro-mosellan dispose d'un site emblématique qui peut incarner cette volonté. Le Parc Archéologique Européen de Bliesbruck-Reinheim est destiné à en devenir le vecteur concret. Afin d'assurer son développement, renforcer son attractivité, et assurer un rôle pilote dans le dépassement des obstacles liés à la frontière pour la gestion d'un site naturellement franco-allemand, la Sarre et la Moselle demande l'application des dispositions de cet article pour la constitution d'une structure de gestion unique transfrontalière, bénéficiant de facilités juridiques, administratives et financières.

Utiliser les nouveaux moyens offerts pour répondre à l'enjeu permanent du plurilinguisme :

Comme la Moselle et la Sarre l'ont toujours affirmé, et notamment au travers de leurs stratégies respectives, le bilinguisme demeure un objectif majeur de la coopération franco-allemande. Le Traité dédie à cette thématique l'article 15. « Les deux Etats accordent leur soutien aux collectivités frontalières afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies appropriées ».

Pionnières dans le développement du bilinguisme, la Moselle et la Sarre entendent plus que jamais profiter des nouvelles opportunités offertes par le Traité d'Aix-la-Chapelle et ainsi assurer durablement leur rôle de précurseur.

La maîtrise des langues du voisin doit assurer la meilleure intégration possible sur un marché de l'emploi transfrontalier ouvert, mais elle doit être aussi un facteur d'intégration sociale en favorisant l'interculturalité et la meilleure compréhension de l'autre.

Plus que jamais, la Sarre et la Moselle s'engagent à poursuivre leurs efforts dans ce domaine en valorisant les résultats obtenus dans le cadre du plus important projet transfrontalier européen sur le plurilinguisme, et piloté par le Département de la Moselle, SESAM GR. La Moselle et la Sarre demandent donc la mobilisation des moyens envisagés par les deux Etats pour renforcer le dispositif qu'elles ont conjointement développé, également avec l'appui de la Rhénanie-Palatinat, de locuteurs natifs mis à disposition des établissements scolaires. Il est indispensable qu'il n'existe pas de rupture dans les passages entre les différents niveaux.

De même, elles doivent toujours être en capacité de proposer de nouveaux produits, services et actions pédagogiques nouvelles, toujours en lien avec les Autorités Educatives, avec le souci de mobiliser les parents pour créer une dynamique partagée et transfrontalière.

Ensemble, la Moselle et la Sarre affichent leur volonté commune de faciliter l'acquisition des compétences linguistiques à tout âge de la vie, en s'engageant résolument dans la création d'une plateforme numérique facilitant l'orientation vers les formations adaptées à chacun dans ce domaine. La Maison Numérique des

Langues sera le chaînon complémentaire à l'ensemble des dispositifs conjointement développés en milieu scolaire et dans le temps extrascolaire.

Faire de la jeunesse, le moteur de l'avenir des relations de proximité :

Assurer l'entente et la compréhension est d'autant plus important que l'Europe bruisse de tendances au repli sur soi et à la division. En ce jour de l'Europe, et sur les terres de Robert Schuman, la Moselle et la Sarre réaffirment leur attachement à l'héritage schumanien et à la une Europe qui rassemble, qui protège et qui favorise le développement et l'épanouissement dans le respect de l'autre.

La jeunesse reste l'enjeu prioritaire du futur des relations transfrontalières. C'est pourquoi, la Moselle et la Sarre entendent agir conjointement pour favoriser les rapprochements, les rencontres et les échanges. Si le site du Parc Archéologique Européen de Bliesbruck-Reinheim a vocation à devenir un lieu emblématique pour ce type d'actions, le rapprochement par l'intermédiaire des établissements scolaires est un accélérateur. Ainsi à l'image de l'excellence des relations entre le Collège Jacques-Yves Cousteau de Creutzwald et le Albert-Schweitzer-Gymnasium de Dillingen, le Département de la Moselle facilitera la construction de jumelage entre les collèges.

De même, à l'image de leur étroite coopération, le Conseil Départemental formule le vœu que puisse être développé une coopération entre les assemblées de jeunes en Sarre et en Moselle, qui fondera un modèle qui pourra rayonner dans la Grande Région.

Obtenir la reconnaissance des relations entre la Moselle et la Sarre comme modèle des relations franco-allemandes de proximité :

La Moselle et la Sarre inscrivent donc pleinement la poursuite de leurs relations de confiance dans les objectifs du Traité d'Aix-la-Chapelle et revendiquent sa mobilisation pour toujours plus d'innovations territoriales au profit des habitants du bassin de vie transfrontalier de proximité qu'elles constituent.

Face aux enjeux communs, c'est par l'expression d'une volonté commune et la conduite de projets et d'initiatives conjointes que la Moselle et la Sarre valoriseront leurs expériences et resteront des précurseurs.

Il est donc indispensable que leurs voix soient entendues dans toutes les instances de la coopération franco-allemande.

C'est pourquoi, la Moselle et la Sarre demande à siéger ensemble au sein du Comité de la Coopération Transfrontalière instauré par l'article 14 du Traité d'Aix-la-Chapelle.

Par cette résolution, la Moselle et la Sarre veulent être légitimement reconnues comme acteurs de la mise en œuvre du Traité d'Aix-la-Chapelle, en bénéficiant des avancées fondamentales qu'il reconnaît aux territoires frontaliers.